

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL JY MEYER (proc de E ROCHE), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A BEL et G FANGIER) J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, C CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN (proc de P MAISONNEUVE), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE M CEYSSON, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 41
Procurations : 5
Votants : 46
Absents : 6

Date de convocation : 22/09/2021

Secrétaire de séance : C PASTRE

Absents :, K ESSAYAR, D BERAL, B TEYSSIER, A CHARROUD, M CHAZE et V VANDUYNLAGER.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Représentation de la CCBA au conseil d'administration de l'Office Intercommunal du Tourisme d'Aubenas-Vals-Antraïgues (OTI) - Election d'un nouveau représentant .

Dans sa séance du 30 juillet 2020, le conseil communautaire a procédé à l'élection de 10 délégués titulaires et 5 délégués suppléants au CA de l'OTI.

Selon les statuts de l'OTI, les communes d'Aubenas et de Vals-les-Bains disposent de 2 délégués titulaires chacune.

M. Jean-Yves Meyer en sa qualité de 1^{er} vice-président en charge du développement touristique / voix douce / randonnées et animations siégeait au CA de l'OTI.

Compte tenu de sa démission aux fonctions de vice-président, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir procéder à une nouvelle élection pour désigner son remplaçant qui doit être issu de la commune d'Aubenas conformément aux statuts de l'OTI.

Il est précisé que l'élection doit avoir lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Le Président procède au recueil des candidatures. Jacky SOUBEYRAND est candidat pour être désigné nouveau délégué auprès du CA de l'Office Intercommunal du Tourisme d'Aubenas-Vals-Antraïgues (OTI).

En l'absence d'autres candidatures, **il est décidé à l'unanimité** de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 3 abstentions (B PERRUSSET + 2 procurations), décide de :

- Désigner Jacky SOUBEYRAND nouveau délégué auprès du CA de l'Office Intercommunal du Tourisme d'Aubenas-Vals-Antraïgues (OTI).

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 29 septembre 2021

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210928-DEL28092021-08-DE
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021